



VILLE de COUBRON
Seine-Saint-Denis

République Française
Liberté-Egalité-Fraternité

COMMUNE DE COUBRON

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le

ID : 093-219300159-20260310-013_26-CC

DECISION DU MAIRE n° : 013-26

Objet : Convention de mission de Contrôle Technique pour les travaux de réfection de la toiture des courts de tennis couverts Jarmila ALMAGRIDA au 15 chemin de la Remise à Coubron, avec la société ALPHA CONTROLE.

Le Maire de Coubron, Conseiller Régional d'Ile de France,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

VU la Délibération n°20/013 du 17 juin 2020 portant délégation du conseil municipal au maire,

CONSIDERANT le projet de réfection de la toiture des courts de tennis couverts afin de garantir l'étanchéité et la pérennité du bâtiment,

CONSIDERANT la nécessité de faire appel au service d'un organisme accrédité dit Bureau de contrôle qui sera en charge de la vérification, de la conformité des travaux réalisés, et des installations mises en fonction dans le cadre de la réfection de la toiture des courts de tennis couverts au 15 chemin de la Remise à Coubron 93470,

CONSIDERANT la proposition de convention de Bureau de contrôle n° CT N26P0047 en date du 20 janvier 2026, par la société ALPHA CONTROLE, dont le siège social est situé Parc d'Activités Trappes/Elancourt Bât A- 46 avenue des Frères Lumières 78190 TRAPPES Cedex,

Pour les prestations de missions de bases : LE, LP, SEI, au montant total de 2 300,00 € H.T. (Deux mille trois cent euros Hors Taxes),

CONSIDERANT, que les missions de la convention s'achèveront selon l'échéancier prévisionnel annoncé, à la remise des rapports de contrôles techniques finaux,

Pour ces motifs :

DECIDE

DE SIGNER la convention de mission de convention de Bureau de contrôle n° CT N26P0047 en date du 20 janvier 2026, pour la réfection de la toiture des courts de tennis couverts avec la société ALPHA CONTROLE, dont le siège social est situé Parc d'Activités Trappes/Elancourt Bât A- 46 avenue des Frères Lumières 78190 TRAPPES Cedex, pour des prestations de missions de bases décrites à la convention ci-annexée, pour un montant de total de 2 300,00 € H.T. (Deux mille trois cent euros Hors Taxe).

DIT que la durée du contrat est définie selon l'échéancier prévisionnel porté à l'article 6.1.

PRECISE que la dépense est inscrite au budget communal de l'exercice.

DIT que la présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un donner acte.

Un extrait en sera affiché sur les panneaux administratifs en mairie et publié au registre des décisions municipales.

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur Le Préfet de la Seine Saint Denis et Monsieur le Trésorier Principal du Service de Gestion Comptable du Raincy, et la société ALPHA CONTROLE.

Fait à Coubron, le : 10 février 2026.



Le Maire,
Conseiller Régional d'Ile de France
Vice-président de l'EPT Grand Paris Grand Est
Conseiller Métropolitain

Ludovic TORO

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le

ID : 093-219300159-20260310-013_26-CC